



REPUBLIQUE

FRANÇAISE

SLOW

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 JUIN 2018

DELIBERATION N° : 20180604_8

OBJET : Réhabilitation électrique de bâtiments scolaires
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

19 JUIN 2018

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents : 28
Procuration : 7
Votants : 35
Abstention : 0
Exprimés : 35

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-sept heures vingt quatre minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian
LEBON Marie-Jo représentée par JAVELLE Blanche Reine
NAZE Jean Denis représenté par LEBON Guy
BOYER Julie représentée par ETHEVE Corine
FONTAINE Olivier représenté par RIVIERE François
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire


Christian LANDRY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur MUSSARD Harry, 3^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 04 juin 2018



DÉLIBÉRATION N° :

20180604_8

OBJET :

**Réhabilitation
électrique de
bâtiments scolaires
Approbation du projet
et du plan de
financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Les écoles de Vincenzo et du Centre (ancien collège Sang-Dragon) de la commune de Saint-Joseph nécessitent des travaux de remise en état de leurs installations électriques.

La dotation de soutien à l'investissement (DSIL 2018) permet d'aider à la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics en co-financement du projet.

1. Description du projet :

a. Objet :

Une étude de maîtrise d'œuvre fluides devra proposer un schéma de remises aux normes électriques adapté.

Les travaux seront réalisés par des entreprises extérieures dans le cadre de la loi MOP.

Ces travaux devraient débuter en juin 2018 et se terminer septembre 2019.

b. Descriptif technique :

Deux écoles sont concernées par l'opération de réhabilitation électriques. Les installations électriques (câblage et pose des équipements électriques) seront adaptés en fonction de la configuration des locaux et concerneront :

- Pour l'école primaire du centre : le bureau du directeur, les toilettes, une salle de classe, la salle Blanche Pierson, la salle d'activité, le réfectoire, le local association
- Pour l'école élémentaire de Vincenzo : le réfectoire, le préau, les toilettes, les salles de classe, les bureaux administratifs, la salle informatique

- Pour l'école maternelle de Vincenzo : les salles de classe, le bureau, les toilettes, le réfectoire, le local dédié aux activités du PEDT

2. Ingénierie financière :

Une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, permet de présenter un projet dont les coûts pour 2018 se présentent comme suit :

Postes	Réhabilitation électrique de bâtiments scolaires	Sous-total HT
Etudes	Définition des travaux électriques pour la réhabilitation	20 000,00
Travaux en entreprises extérieures	Lot 1 – Réhabilitation électrique sur l'école primaire du centre	80 000,00
	Lot 2 – Réhabilitation électrique sur l'école élémentaire de Vincenzo	50 000,00
	Lot 3 – Réhabilitation électrique sur l'école maternelle de Vincenzo	50 000,00
Total HT		200 000,00
TVA (8,5%)		17 000,00
Total TTC		217 000,00

Dans l'optique de solliciter la première enveloppe de la dotation de soutien accompagnant les collectivités locales du bloc communal, le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant de l'opération en (HT)	200 000,00 €
Etat – Dotation de Soutien à l'investissement (80%)ht	160 000,00 €
Commune de Saint Joseph (20%) ht	40 000,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	17 000,00 €
Montant de l'opération en TTC	217 000,00 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement du projet de réhabilitation électrique dans diverses écoles de la commune, présentant une participation communale de 57 000 € TTC (40 000 € HT+ 17 000 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP.

Vu la note explicative de synthèse n°8,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 28

Représentés : 7

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le projet et le plan de financement du projet de réhabilitation électrique dans diverses écoles de la commune, présentant une participation communale de 57 000 € TTC (40 000 € HT+ 17 000 € de TVA) comme suit.

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant de l'opération en (HT)	200 000,00 €
Etat – Dotation de Soutien à l'investissement (80%)ht	160 000,00 €
Commune de Saint Joseph (20%) ht	40 000,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	17 000,00 €
Montant de l'opération en TTC	217 000,00 €

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Christophe LAUDRY
L'Élu Délégué

CHRISTOPHE LAUDRY